

Image not found or type unknown



Intérim>>>CDI en consulting

Par **crisberger**, le **17/10/2015** à **14:17**

Bonjour,rnrnSuite à un contrat d'intérim de 3 mois, la boîte dans laquelle je travaille(pas la boîte d'intérim mais la boîte au sein de laquelle j'effectue la mission) s'est informé pour pouvoir me garder sur le même poste mais en CDI en Consulting(donc à travers une autre boîte de consulting..ou de prestation différente) , mais quelques jours plus tard on m'a dit que ce n'était pas possible et que pour faire ça , il faudrait respecter une période d'attente (carence) d "1 AN" !!!rnrnEst ce quelqu'un pourrait m'informer sur ça? Pour ma part je trouve ça incompréhensible!!!rnrnMerci d'avance